

**Département Des Bouches-du-Rhône**  
**COMMUNES DE**  
**SEPTEMES-LES-VALLONS**  
**BOUC-BEL-AIR - LES PENNES-MIRABEAU – MARSEILLE**  
**SIMIANE COLLONGUE**



**ENQUETE PUBLIQUE**  
***Du 11/01/2022 au 11/02/2022 INCLUS***  
**MODIFICATION DES SERVITUDES**  
**D'UTILITE PUBLIQUE**

**Pétitionnaire Valsud/Véolia**

**\*\*\*\*\***

**CONCLUSIONS MOTIVEES**  
**AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

**PIECE 5**

<b>I. PRESENTATION</b>	<b>P.3</b>
<b>II. Motivations</b>	<b>P.3</b>
<b>2.1. L'objet de l'enquête</b>	<b>P.3</b>
<b>2.2. Motivation et objectif</b>	<b>P.3</b>
<b>2.3 La justification de l'avis de la commission d'enquête</b>	<b>P.4</b>
<b>III. Avis de la commission d'enquête</b>	<b>P.4</b>

# I. PRESENTATION

Le présent document complète le rapport d'enquête. Il présente les conclusions motivées de la commission d'enquête permettant d'étayer l'avis qu'elle doit rendre sur le projet soumis à l'enquête.

La commission d'enquête donne ainsi son avis :

- En se livrant à une appréciation des avantages et inconvénients du projet ;
- Et/ou en pesant les éléments pour ou contre ;
- En donnant les raisons qui déterminent son avis ;
- En prenant position sur les objections au projet qui sont les plus significatives ;
- En ayant recours à une synthèse dégageant explicitement l'avis de la commission.

## II. Motivations

**Après avoir examiné l'ensemble des critères relatifs à cette déclaration de projet, les motivations de la commission d'enquête se fondent sur :**

### 2.1. L'objet de l'enquête

Cette enquête publique a pour objectif d'apporter à l'autorité organisatrice (Préfecture des Bouches-du-Rhône) les informations dont elle devra tenir compte pour prendre sa décision.

Cette enquête concerne la constitution des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) en périphérie de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de l'Ecopôle de l'Etoile exploitée par la société VALSUD sur la commune de Septèmes Les Vallons.

Cette demande de modification de servitudes d'utilité publique (SUP) concerne certaines parcelles situées dans les bandes d'isolement réglementaires prescrites par l'arrêté ministériel du 15/02/2016 modifié relatif aux ISDND.

### 2.2. Motivation et objectif

L'Ecopôle de l'Etoile est actuellement déjà couvert par des SUP, en application de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2007. Il convient de la mise à jour de cet AP, afin d'intégrer :

- Les nouveaux périmètres de SUP ; Les bandes d'isolement des 200 mètres doivent être fixées par rapport aux contours des zones de stockage de déchets (les casiers), et non de la limite ICPE.
- Les bandes d'isolement de 50 mètres instaurées par l'arrêté ministériel du 15 février 2016 modifié. Ces nouvelles bandes d'isolement de 50 mètres ne créent pas d'augmentation de surfaces concernées par les SUP car elles sont intégralement incluses dans les bandes de 200 mètres.

Les servitudes ont pour objet de garantir que des activités ou des occupations du sol incompatibles avec l'installation visée ne pourront pas être mises en œuvre à proximité immédiate de la zone de stockage de l'ISDND et de ses équipements connexes, non seulement durant la période d'exploitation mais aussi durant la période de suivi long terme du site, d'une durée minimale de 25 ans.

### **2.3 La justification de l'avis de la commission d'enquête**

Aucune observation n'a été formulée par le public durant l'enquête publique.

L'appréciation du dossier relatif à cette modification des servitudes d'utilité publique n'a pas suscité d'observations de la part de la commission d'enquête.

La commission d'enquête indique que hormis le projet de ferme agricole, une superficie de l'ordre 2 hectares va être rendue à l'agriculture.

Ces éléments justifient son avis.

## **III. Avis de la commission d'enquête**

En conclusion, la commission d'enquête à l'unanimité de ses membres, considère que l'opération envisagée est d'utilité publique et émet un **AVIS FAVORABLE** à la constitution de servitudes d'utilité publique (SUP) en périphérie de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Septèmes-les-Vallons exploitée par la société VALSUD.

Fait à Marseille le 11 mars 2022

Le Président



B.FORTIN

J.GUITARD

C.TAGLIASCO